



à la Ville

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 17 octobre 1933.

Le Conseil d'Etat

Vu la nécessité d'incorporer à la Place des Augustins les tronçons de la rue John Grasset et celui de la rue Prévost-Martin;

Vu le préavis favorable formulé par la Ville de Genève, en date du 4 octobre 1933;

Sur la proposition du département des travaux publics;

ARRÊTÉ :

De donner également le nom de "Place des Augustins" :

1/ au tronçon de la rue John Grasset, compris entre la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin.

2/ au tronçon de la rue Prévost-Martin traversant la dite place.

Certifié conforme:
Le Chancelier,

